

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour l'attribution de deux marchés subséquents groupement d'achat d'électricité,

ARRETE : 2024-07-01-07A

ARTICLE 1 : sont désignés en tant que membre à voix consultative, pour la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 9 juillet 2024 relative à l'attribution de deux marchés subséquents groupement d'achat d'électricité dont l'objet est visé ci-dessus, les agents du SIEL-Territoire d'Énergie Loire suivants :

- M. Didier IMBERT, Directeur Général des Services,
- Mme Emmanuelle GRANGE, Directrice Générale Adjointe,
- M. Martial COLLIER, Directeur Opérationnel,
- M. Patrick MOUNIER, Responsable du Pôle Transition Énergétique,
- M. Alexis MATHIEU, Responsable du Service Groupement d'achats énergies,
- Mme Magali CALMELS, Juriste, Responsable du service juridique et commande publique,

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution dudit arrêté.

La Présidente du Syndicat

le 01.07.2024
AS^t Priest en Jarez

Mme Marie-Christine THIVANT